



Je pense qu'une personne va déposer plainte contre moi

Par **Tsuin1**, le **02/07/2018** à **05:55**

Bonjour j'ai découvert ce forum Et je voudrais savoir ce que je risque
J'ai eu une altercation avec la directrice d'un établissement dans lequel je venais récupérer des enfants
Cette femme la directrice m'envoyer souvent des piques et me prenait de haut je pense que ma tête ne lui revenait pas
je ne disais rien et ni prêtait pas attention jusqu'au jour où je suis arrivé en retard de cinq minutes je précise bien cinq minutes je m'excuse de mon retard et la directrice de l'établissement m'a dit "ouais bah c'est pas la première fois faut éviter parce que sinon j'appelle les parents et je leur dis de venir récupérer leurs enfants " Il s'avère que ce jour là je m'étais levé du mauvais pied alors à mon tour je lui ai répondu " écouter c'est pas la première fois que j'arrive en retard et ce sera sûrement pas à la dernière " je viens tranquillement m'excuser de mon retard et elle se permet de venir me chercher des noises
je poursuis elle n'a donc pas aimé la manière dont je lui ai répondu qu'elle a voulu rentrer en conflit avec moi il faut savoir que c'est une femme d'un certain âge et que je n'ai que 18 ans Elle m'a donc répondu qu'il fallait que j'anticipe et je lui ai répondu que je ne conduisais pas le métro
de la une de ses collègues s'est permise de dire je ne confierai jamais mes enfants à une personne comme vous car elle s'est basé sur le ton que j'ai employé Elle a donc monter mes nerfs j'ai voulu la montée en l'air je me suis retenu car j'avais les enfants avec moi je l'ai donc menacé insulter alors d'aujourd'hui les enfants je ne les garde plus car la directrice ne veut plus que je mette un pied dans son établissement ce que je trouve normal étant donné que je lui ai dit que il n'y avait que les montagnes qui ne se croiser pas et que si je Jaurais pas eu les enfants je lui aurais rentré dedans et casser ses dents du coup on m'a dit qu'elle aller déposer une main courante contre moi je lui aurais moi-même conseillé car si je la vois je ne la louperai pas elle passera un sale quart d'heure avec moi mais je voudrais quand même

savoir ce que je risque

Par **morobar**, le **02/07/2018** à **08:43**

Bonjour,

Vous avez proféré des menaces devant témoins.

Le juge se chargera de vous inculquer les bonnes manières dont vous paraissez manquer à en croire votre exposé.

6 mois et 7500 euro d'amende outre les éventuels D.I. alloués à la victime.

code pénal 222-17

Le mieux est de présenter vos excuses le plus rapidement possible.

Par **Tsuin1**, le **02/07/2018** à **22:40**

Oui je pense que je vais présenter mes excuses

Par **Visiteur**, le **02/07/2018** à **23:19**

Bonsoir,

""Je lui ai dit que il n'y avait que les montagnes qui ne se croisent pas et que si je n'aurais pas eu les enfants je lui aurais rentré dedans et cassé ses dents du coup on m'a dit qu'elle aller déposer une main courante contre moi je lui aurais moi-même conseillé car si je la vois je ne la louperai pas elle passera un sale quart d'heure avec moi""

Même ici, vous évoquez des menaces de violence, cela ne pousse pas à l'empathie de la part des lecteurs.

Par **jos38**, le **03/07/2018** à **09:08**

bonjour. l'autre risque est de ne plus trouver d'enfants à garder. le bouche à oreilles fonctionne et personne ne confiera ses enfants à une jeune fille aussi agressive